

12. VII. 1984

Note BIO COM(84)268 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

432

Reunion de la Commission

BUDGET

La Commission a consacré l'essentiel de ses travaux à l'examen des problèmes budgétaires concernant les exercices 84 et 85, dans la perspective du prochain Conseil Budget du 19 juillet. La Commission considère que les décisions à prendre en la matière, revêtent une importance fondamentale pour les raisons suivantes .

SUR LE PLAN POLITIQUE : les décisions budgétaires à prendre constituent la première mise à l'épreuve de l'engagement pris à Fontainebleau "d'assurer le fonctionnement normal de la Communauté" : je vous rappelle le texte des Conclusions de la Présidence (point 3, page 5).

Il serait extrêmement grave que trois semaines après le Conseil européen, dont chacun s'accorde à considérer qu'il a permis le déblocage et la relance de la Communauté, le premier rendez-vous "opérationnel" soit un échec. La crédibilité intérieure comme extérieure de la Communauté, ne manquerait pas d'en être gravement affectée.

SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE, il serait inacceptable que la Communauté ne soit pas en mesure de faire face aux obligations qu'elle a contractées sur la base des Traités et des décisions politiques prises aux Conseils, qu'il s'agisse de politique agricole, de politique sociale, de politique régionale... etc. : les agriculteurs, les entreprises, les États Membres, les pays tiers, s'attendent légitimement à voir honorer les engagements pris par la Communauté et la Commission, qui ont non seulement le devoir, mais l'obligation de respecter et d'exécuter ces engagements.

Enfin, **SUR LE PLAN JURIDIQUE ET BUDGÉTAIRE**, il doit être clair que les DÉPENSES correspondant à ces engagements et qui ne sont pas couvertes par les crédits inscrits au titre de l'exercice 84, doivent **NECESSAIREMENT** être couvertes par des RECETTES; qu'il s'agisse d'économies ou de recettes supplémentaires, cet ensemble de recettes doit correspondre à l'accroissement des dépenses et faire l'objet d'un budget supplémentaire tel que la Commission vient de la proposer pour un montant de 2,07 MECUS
Voir P - 52.

La Commission a décidé d'envoyer une note politique au Conseil pour rappeler les données essentielles de la situation et les obligations auxquelles la Communauté doit faire face.

FONDS SOCIAL

Sur proposition de MM. Richard et Giolitti, la Commission a adopté un rapport au Conseil degageant les bases d un classement objectif des zones prioritaires de la Communaute a partir des donnees statistiques disponibles. Un tel classement a ete souhaite par le Conseil lors de l adoption de la reforme du Fonds Social europeen. La proposition de la Commission vise a combiner les indicateurs de chomage et de produit interieur brut au niveau sub-regional, c est a dire au niveau le plus bas ou des statistiques sont disponibles. Voir P-54.

Amities

Manuel Santarelli/Comeur 15 h

